

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21/12/2024 à 18h30

Présents : François ARCANGELI, Michèle ARCANGELI, Jean CAZES, Jean-Paul ESTRADE, Colette FABRE, Jacques FONTAS,

Michel MATHIEU donne procuration à François ARCANGELI, Johan PRADERE donne procuration à Jean CAZES, Sylvie SIMPSON donne procuration à Michèle ARCANGELI.

François ARCANGELI est désigné secrétaire de séance.

1. Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 29/11/2024.

Adopté à l'unanimité, M. CAZES et M. PRADERE signent le P.V. Il sera affiché au tableau d'affichage de la mairie.

2. Délibérations.

Objet : Modification Budgétaire Budget Principal

Référence 202406A

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de faire une modification budgétaire sur le budget communal et propose le virement de crédit suivant :

Section de Fonctionnement

Compte augmenté	libellé	montant
D65188	Autres charges	+ 1310,00 euros

Compte diminué	libellé	montant
D61558	Autres biens immobiliers	- 1310,00 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver cette modification budgétaire

Objet : Modification Budgétaire Budget Réseau Chaleur Bois

Référence 202406B

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de faire une modification budgétaire sur le budget annexe Réseau Chaleur Bois et propose le virement de crédit suivant :

Section de Fonctionnement

Compte augmenté	libellé	montant
D67	Charges exceptionnelles	+ 700,00 euros
Compte diminué	libellé	montant
D61521	Entretien et réparations	- 700,00 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver cette modification budgétaire.

3. Questions diverses.

M. le Maire informe qu'à compter du 1^{er} janvier 2025 conformément aux dispositions du décret paru le 04/07/2024, obligation est faite aux employeurs publics de l'Etat de financer une partie de la protection complémentaire santé de ses employés à hauteur de 50%. Nous délibérerons au prochain Conseil Municipal après validation du centre de gestion du CD31.

M. Fontas signale un trou dans la chaussée rue de Planque à hauteur du numéro 11.

M. le Maire indique que comme chaque année, il effectuera une tournée voirie accompagné par les services de la Communauté des Communes Cagire Garonne Salat afin de faire un état des lieux des opérations de maintenance à réaliser en 2025.

Maison des associations :

Les travaux d'écoulement des eaux de pluie ont été réalisés sur l'arrière du bâtiment. Le prochain chantier envisagé est la mise en sécurité d'un mur à proximité du bâtiment. Des menus travaux seront réalisés dans les cuisines de la cantine pendant les vacances de février.

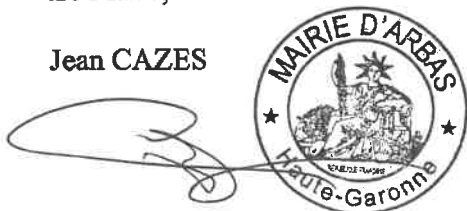
Une réflexion est menée sur l'organisation du feu de la Saint Jean 2025.

Fin de la séance à 19h05

La date du prochain conseil municipal est fixée au samedi 08 février à 18h30.

Le Maire,

Jean CAZES



Le Secrétaire de séance,

François ARCANGELI

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name François ARCANGELI.